

ANNEXE F

Date : Jeudi le 15 juin 2017
Heure : 16 h 30
Endroit : Centre administratif
Commission scolaire de l'Énergie
Salle St-Maurice

Mouvements volontaires

20

Direction des ressources humaines
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
2072, rue Gignac, C.P. 580
Shawinigan (Québec)
G9N 6V7

RE : Demande de changement (5-3.17.02 C))

Monsieur,

L'entente locale prévoit que toute demande de changement de discipline, de degré, de champ ou d'école doit être soumise à la Commission **avant le 20 mai**.

Je vous sou mets donc une demande pour l'année scolaire 2017-2018.

Situation actuelle :

CHAMP	DISCIPLINE	# ÉCOLE	NOM ÉCOLE	ANCIENNETÉ

Capacité(s) reconnue(s)(selon 5-3.13)

Veuillez prendre note que la séance des mouvements volontaires se fait en **PRÉSENCE DES ENSEIGNANTS CONCERNÉS** et des représentants syndicaux (5-3.17.02 M)).

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à la séance, vous devez fournir une procuration à votre syndicat afin qu'il fasse un choix en votre nom. À défaut d'une telle autorisation, nous devons considérer que vous avez renoncé au mouvement volontaire.

Signature de l'enseignant(e)

MATRICULE. : _____

Nom

c.c. SEM